PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

26/10/2026

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (article L.181-10-1 du code de l'environnement)

Installation classée pour la protection de l'environnement

Demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société CIRC Saint-Avold à Saint-Avold et L'Hôpital

Une consultation unique du public par voie électronique est organisée du **16 novembre 2026 au 16 février 2027 inclus** (3 mois), sur les demandes d'autorisation environnementale et des permis de construire présentées par la société CIRC Saint-Avold, portant sur la création d'une usine de recyclage de déchets textiles sur les communes de Saint-Avold et de L'Hôpital (57).

Le projet est soumis à évaluation environnementale.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Nicolas Marchetto, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. François Kiffer, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Durant la période de consultation, le public pourra :

- prendre connaissance des pièces des dossiers. En cours de consultation, s'ajouteront au dossier les avis réglementairement requis, les informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire, les observations et propositions du public, publiés par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à cette consultation : https://www.democratie-active.fr/Circ-St-Avold-web/ ;
- formuler ses observations et propositions :
 - sur le site internet : https://www.democratie-active.fr/Circ-St-Avold-web/ ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : Contact-Circ-St-Avold@democratie-active.fr ;
 - par courrier, à la préfecture de la Moselle, 9 place Jean-Marie Rausch, 57034 Metz cedex, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
 - lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Les dossiers numériques pourront également être consultés, sur un ordinateur mis à disposition à l'accueil de la préfecture de la Moselle, aux heures d'ouverture de la préfecture, après prise de rendez-vous au préalable par courriel à : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie – 10-12, rue du Général de Gaulle – 57500 Saint-Avold :
- le mardi 15 décembre 2026 de 10 h à 12 h,
- le mardi 19 janvier 2027 de 15 h à 17 h.

Deux réunions publiques seront organisées, en présence du commissaire-enquêteur et du pétitionnaire, à la salle des congrès de Saint-Avold – rue de la piscine à Saint-Avold :
- le mercredi 18 novembre 2026 de 17 h à 19 h,
- le mardi 2 février 2027 de 17 h à 19 h.

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : société CIRC Saint-Avold – 19 Route de Carling – 57500 Saint-Avold.

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site internet dédié à la consultation, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

Conformément à l'article R.122-10 du code de l'environnement, les autorités du Land de Sarre, ont été rendues destinataires du dossier de demande d'autorisation environnementale et du présent avis, afin de participer à la consultation publique.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Moselle statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale. La décision sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Les permis de construire seront délivrés par les autorités compétentes en matière d'urbanisme.